

# Conflits d'intérêts : les facs de médecine épinglées

Selon un classement, les universités ne préparent pas leurs étudiants à résister aux lobbys pharmaceutiques

**D**ès les premières années de leur cursus universitaire, les étudiants en médecine sont insuffisamment protégés contre l'influence des laboratoires pharmaceutiques. C'est ce que confirme le classement de Formindep, le premier du genre, publié lundi 9 janvier dans la revue scientifique en ligne *PLOS ONE*. L'association pour une information médicale indépendante a étudié les politiques des facultés de médecine vis-à-vis des conflits d'intérêts.

S'inspirant d'une opération similaire menée aux Etats-Unis en 2007, l'association a adressé aux doyens de trente-sept facultés de médecine en France un questionnaire de treize critères permettant d'évaluer leur démarche en la matière. Sont aussi bien pris en compte le degré de limitation des cadeaux et des repas offerts par l'industrie pharmaceutique, le niveau d'encadrement des liens d'intérêts des enseignants, l'existence de formations des étudiants sur ce sujet, ou encore la tolérance aux financements des fabricants de médicaments.

## « Charte morale »

Seules neuf facultés obtiennent au moins un point, sur un score global de vingt-six. Deux d'entre elles, Angers et Lyon-Est (Lyon-1), enregistrent les moins mauvais scores avec respectivement 4 et 5 points. Les vingt-huit autres facultés ne marquent aucun point, par absence de politique ou de réponse au questionnaire – malgré cinq relances, seuls trois doyens d'université ont répondu. Pour établir son classement, elle s'est également appuyée sur les informations disponibles sur les sites Internet et sur ses relais locaux. Pour cette première édition, l'enquête ne porte par ailleurs que sur les facultés, laissant de côté l'hôpital, où se jouent pourtant davantage les interactions avec les labos.

Pour l'heure, l'objectif est de provoquer une prise de conscience chez les universitaires, que le Formindep juge peu investis sur le sujet. « De tous les scandales sanitaires récents, comme celui du Mediator, les facultés n'ont pas retenu le rôle central qu'ont joué les conflits d'intérêts », déplore le docteur Jean-Sébastien Borde, coauteur de l'étude. « Ce n'est pas le palmarès

qui nous importe, mais le fait que les facultés progressent », fait valoir Paul Scheffer, doctorant en sciences de l'éducation et coauteur de l'étude. Pour lui, « c'est un outil dont les étudiants doivent s'emparer au niveau local ».

## « Nous avons tout intérêt à avoir des liens avec l'industrie, à condition de mettre en place des garde-fous »

FRÉDÉRIC DARDEL

président de l'université Paris-Descartes

En médiatisant ce premier classement, même incomplet, le Formindep espère bien voir se reproduire ce qui s'est passé aux Etats-Unis. « En 2007, toutes les facultés avaient reçu un F, la plus mauvaise note, car aucune n'avait de politique publique de gestion des conflits d'intérêts. Depuis, elles ont toutes pris des initiatives et aujourd'hui, plus du tiers est en grade A et aucune n'est plus en F », raconte le docteur Borde.

Du côté des universitaires, le renforcement des règles existantes dans les facultés ne semble pas aller de soi. « Nous avons tout intérêt à avoir des liens avec l'industrie, à condition de mettre en place des garde-fous et d'être transparents, ce qui est le cas aussi bien pour les contrats de recherche que pour les opérations de mécénat », estime Frédéric Dardel, le président de l'université Paris-Descartes.

« Au niveau des facs, l'interaction avec les industries est très faible », assure, de son côté, Jean-Luc Dubois-Randé, président de la conférence des doyens en médecine, qui se dit favorable à plus de transparence. Concernant les financements reçus par les facultés

de la part des industries pharmaceutiques, notamment au titre de la taxe d'apprentissage, déjà réduits, selon lui, à « peau de chagrin », il concède qu'une « charte morale » pourrait être utile.

Mais pour le doyen de médecine de l'université Paris-Est-Créteil, c'est à l'hôpital qu'il faut aller plus

loin. Il prône, par exemple, l'interdiction totale des « réunions d'informations » ou autres « petits déjeuners » encore offerts par les laboratoires pharmaceutiques dans certains services. « Il faut exclure tout enseignement dispensé par des non-universitaires », défend M. Dubois-Randé.

« Les conflits d'intérêts sont aujourd'hui très peu évoqués dans les universités », regrette par ailleurs Claire Corbillé, de l'Association nationale des étudiants en médecine de France, partenaire du classement, qui souhaite une « plus grande sensibilisation » des étudiants. A la conférence des

doyens en médecine, on rappelle qu'un cours sur le sujet doit être mis en place au moment de l'entrée en troisième cycle à la prochaine rentrée universitaire.

Reste la question sensible des liens d'intérêts des enseignants-chercheurs avec l'industrie pharmaceutique. La loi Bertrand du 29 décembre 2011 les oblige à les déclarer sur une plateforme en ligne, la loi de Marisol Touraine promulguée il y a un an prévoit même qu'ils en fassent état devant leurs étudiants en début de cours. Une disposition quasi inappliquée, constate le Formindep, qui plaide pour des garde-fous supplémentaires. Au ministère de la santé, on juge « suffisante » la législation, qualifiée de « très encadrante », tout en reconnaissant la « difficulté de garantir sa pleine application » dans toutes les facultés. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

ET CAMILLE STROMBONI

## LE CHIFFRE

### 10 EUROS

#### Le seuil de transparence

A partir de 10 euros, les montants des conventions (contrats de recherche, conférences, missions de conseil) signées entre les acteurs du système de santé et les industriels devront être publiés sur la base de données publique Transparence-Santé au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Cette disposition vient combler une faille du dispositif mis en place en 2013, qui ne prévoyait la déclaration que des « avantages » (déjeuners, billets de train ou d'avion...).

## « J'ai été confrontée aux laboratoires pendant toute ma formation hospitalière »

**« LES LABORATOIRES et l'hôpital... c'est une longue histoire d'amour », lance Barbara Trailin, jeune médecin formée à la faculté de médecine Henri-Warembourg de l'université Lille-II. Plusieurs étudiants en médecine ont témoigné, auprès du Monde, de ces idylles que les laboratoires pharmaceutiques s'efforcent de nouer au plus tôt avec eux, prescripteurs de médicaments de demain.**

Prévenir les étudiants de l'influence des labos est pourtant au programme dès la première année d'études. Les facultés s'efforcent de « sensibiliser » les futurs soignants aux conflits d'intérêts, soulignent d'une seule voix Yohan, Abdel (plusieurs témoins ont requis l'anonymat) et Laurent Ruiz, respectivement

étudiants à Nantes, Toulouse et Versailles. « L'affaire du Médiateur, qui a causé des centaines de décès en France, a particulièrement sensibilisé nos professeurs à la nécessité de nous apprendre l'art de l'esprit critique », souligne Guy, étudiant en troisième année à Bordeaux.

**« Pendant l'internat, c'est l'explosion ! »**

Si, au début de leurs études, les étudiants sont moins exposés aux laboratoires, la situation s'aggrave dès qu'ils deviennent externes et internes. « J'ai été confronté aux laboratoires pharmaceutiques pendant toute ma formation pratique hospitalière. Dès l'externat, les staffs médicaux hospitaliers [réunions de formation médicale] sont organisés avec des laboratoires qui fournissent

petit-déjeuner, déjeuner. Les professeurs de médecine font leurs présentations pendant que les visiteurs médicaux sont dans les couloirs, prêts à nous distribuer dépliant et petits présents, témoigne ainsi Cécile, médecin généraliste formée à Nantes et Angers. Pendant l'internat, c'est l'explosion ! Les staff repas deviennent hebdomadaires, organisés à chaque fois par un laboratoire différent mais avec une constante : leurs commerciaux prêts à nous former aux dernières nouveautés médicamenteuses. »

Quels sont les liens entre ces enseignants et les laboratoires qu'ils invitent auprès de leurs étudiants ? « Aucun enseignant ne déclare spontanément de conflits d'intérêts sur ces cours, hormis le professeur de pharmacologie », regrette

Abdel, étudiant toulousain. « Moins de 5 % le font », estime pour sa part Yohan, de Nantes.

Alors à qui se fier ? Comment bien prescrire ? « Nous sommes formés par les collèges nationaux d'enseignants qui publient des recommandations de bonne pratique, des consensus, que nous pouvons consulter gratuitement, répond Marco Berardi, médecin. Mais ce qui est difficile à connaître, c'est le rapport entre les laboratoires et ces fameux collèges. Est-ce que la recommandation est basée sur un apport réel en termes de santé publique ou sur un conflit d'intérêts ? » Ce généraliste parisien n'apporte pas de réponse. Les apprentis médecins s'interrogent toujours. ■

ÉRIC NUNÈS